

Commune de PFULGRIESHEIM Séance du 7 septembre 2018

<u>Membres présents</u>: M. le Maire, André JACOB, Mme et Mrs les Adjoints au Maire, Liliane BAUER, Gérard DURINGER, Mmes et Mrs les conseillers municipaux, Marie-Madeleine MARTIN, Paul LOSSEL, Jean-Marc HENNIG, Bertrand MEYER, Christian SCHNEIDER, Sébastien DURST, Anne-Laure LEYDET, Michèle MEHN, Stéphanie MICHEL

Absentes excusées: M. Claude AFFOLTER, Adjoint au Maire, Mmes Corinne ZEISSLOFF et Elodie ROTH

Le procès-verbal de la séance du 4 juillet 2018 est adopté.

1. PLUI: PRESENTATION DES EMPLACEMENTS RESERVES

Le plan des dix emplacements réservés à inscrire sur les plans de zonage du futur Plan local d'Urbanisme intercommunal est présenté à l'assemblée selon la liste :

ER 1	extension du site du Collège et construction d'équipements publics
ER 2	élargissement ponctuel de la rue du Houblon à 8 m d'emprise
ER 3	élargissement ponctuel de la rue des prés à 6 m d'emprise
ER 4	Création d'une voie de bouclage entre la rue des prés et la rue de Truchtersheim de 6 m d'emprise
ER 5	Aménagement du carrefour rue de la Citadelle
ER 6	Elargissement de l'embranchement RD31/rue de la Citadelle
ER 7	Extension de la zone d'équipements sportifs
ER 8	Elargissement ponctuel de la rue de la Montée à 7 m d'emprise
ER 9	Elargissement ponctuel de la rue du Noyer à 6 m d'emprise
ER 10	Elargissement de la RD 166 à 12 m d'emprise

L'ER 10 doit permettre de créer un accès, avec trottoir et piste cyclable, à la future zone à urbaniser IAUa de 5.7 ha en face du Collège figurant au dossier de consultation du PLUi mis à disposition du public et pour laquelle les orientations d'aménagement et de programmation sont en cours d'élaboration (découpage en plusieurs tranches d'aménagement successives, définition de la nature des constructions, des équipements à réaliser, des jonctions à faire vers la voirie existante limitrophe à la zone...).

2. INONDATIONS DU 1er JUIN 2018

Pour mémoire, la crue du Leisbach du 1^{er} juin 2018 et les dégâts occasionnés dans les propriétés des riverains ont été évoqués en séance du 4 juillet. Entretemps, ce phénomène a été reconnu « catastrophe naturelle » par arrêté interministériel du 9 juillet publié le 27 juillet 2018 au Journal Officiel (JORF n° 0171). Suite aux remontées d'eau boueuse au sous-sol de l'école élémentaire conséquemment à la crue du ruisseau, une indemnité de 1 839.08 € TTC sera versée à la commune permettant le ragréage du sol et la pose d'une résine. Au préalable, un nettoyage complet et une déshumidification des sols devront être programmés. Il sera pris attache avec des professionnels qualifiés pour l'obtention de devis.

3. CONVENTIONS D'ENHERBEMENT DE TERRES AGRICOLES

M. le Maire propose de reconduire à l'identique et pour une durée de 3 ans les conventions échues en 2018 conclues avec l'Earl MEHN et la SCEA Charnad pour l'enherbement de terres agricoles en vue de prévenir les coulées d'eau boueuses rues de la Citadelle, de Truchtersheim, du Noyer et des Pigeons, en contrepartie d'un dédommagement financier aux exploitants de 10 € par are enherbé complété par un forfait d'entretien des parcelles de 100 €. Ce point est adopté par 11 voix pour et une abstention.

L'Earl LOSSEL est également concernée par ce dispositif et dans les mêmes conditions pour l'enherbement d'une surface de 8 ares à l'arrière des propriétés 18 et 20 rue du Heuberg dans le cadre d'une convention à signer avec la commune pour la période 2018 à 2020. L'assemblée adopte également ce point par 11 voix pour et une abstention.

4. AUTOROUTE DU CONTOURNEMENT OUEST DE STRASBOURG : POINT D'INFORMATION

M. le Maire informe l'assemblée que les équipements prévus autour de l'ouvrage autoroutier sont amenés à évoluer suite à l'entrée en vigueur de l'arrêté préfectoral du 30 août 2018 fixant les prescriptions environnementales à respecter par le concessionnaire Arcos et autorisant le démarrage effectif des travaux. Cet arrêté tient compte des revendications concernant la gestion des eaux pluviales au droit des cours d'eau traversés par le COS, thème qui a fortement mobilisé les élus et les administrés des trois communes du Sivom la Souffel. Ainsi conformément à cet arrêté, les aménagements hydrauliques (bassins de rétention) devront être dimensionnés pour des pluies centennales. Deux options techniques sont envisageables ; l'une étant la construction de bassins de stockage pouvant contenir une pluie vingtennale, l'excédent à concurrence d'une pluie centennale devant être absorbé par des zones d'expansion de crue ; l'autre étant la réalisation de bassins de rétention en capacité d'absorber des pluies centennales. Quel que soit le choix du concessionnaire, le Maire estime que le village sera mieux protégé. Toutefois, la mobilisation des militants anti-GCO se poursuit avec une manifestation à Strasbourg le samedi 8 septembre. L'association Alsace Nature a également déposé un référé suspensif au Tribunal Administratif de Strasbourg à l'encontre de l'arrêté préfectoral pour obtenir l'arrêt des travaux. Le jugement est attendu pour le 17 septembre prochain.

D'autres problématiques liées au COS sont ensuite abordées par M. le Maire suite à la réunion de ce jour avec M. André GRIEBEL directeur du projet pour le groupe VINCI :

- l'accès au ruisseau du Leisbach au départ de la RD 64 rue d'Offenheim par un chemin communal déjà existant que le concessionnaire pourrait empierrer, principe qui a accepté par M. GRIEBEL lors de la réunion de ce jour;
- la déviation de la RD 31 rue Principale et l'abattage des arbres d'alignement sur les bans de Pfulgriesheim 10 robiniers) et de Pfettisheim (5 robiniers) ;
- les classifications erronées de l'état des chaussées en agglomération des RD 166 et RD 31, entre l'Eglise et la sortie Nord vers Pfettisheim, suite à un état de lieux datant de novembre 2016 réalisé par le prestataire DIAGWAY pour le compte d'ARCOS avant le démarrage des travaux du COS. Un courrier demandant le reclassement adéquat en catégorie « état des routes très bon » de ces deux tronçons de voirie qui ont fait l'objet d'importants travaux de rénovation sera adressé au concessionnaire avec copie aux services du Conseil départemental du Bas-Rhin.
- la réalisation d'un puits de forage aux abords de la porcherie ROTH pour les besoins en eau du chantier;
- la sécurisation de la sortie de la porcherie vers la RD 31.

Sur ce dernier point, il est rappelé que les services du Conseil départemental et le concessionnaire ont été saisis de cette problématique qui constitue un enjeu de sécurité majeur pour M. Claude ROTH qui exploite un élevage porcin le long de la RD 31 au Nord du ban communal. A l'heure actuelle, l'exploitant bénéficie d'une visibilité de plus de 400 m des deux côtés de la route au sortir de son exploitation. Dans la future configuration liée à l'arrivée de l'autoroute, la RD31 sera aménagée avec un ouvrage de franchissement au-dessus du COS à proximité directe de l'exploitation de telle sorte que la visibilité en direction de Pfettisheim se trouvera réduite à moins de 130 m (moins de 6 secondes pour un véhicule roulant à 80 km/h). Concrètement, la décision d'engager ou non des véhicules (camions de livraison ou d'enlèvement des animaux) et/ou engins agricoles sur la RD31, avec une marge de visibilité limitée à 130 m pourra présenter des risques susceptibles d'entrainer des collisions avec les véhicules venant de Pfettisheim. Cette situation est donc potentiellement dangereuse pour l'agriculteur et les usagers de la RD 31. Face à ce constat, le Maire a rappelé qu'il existe d'autres solutions techniques comme l'aménagement du chemin latéral existant le long de la RD 31 pour déplacer l'accès à la porcherie plus au Sud vers le village.

5. RECOURS CONTENTIEUX AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Pour mémoire, le Garage Clemente Automobiles a engagé une procédure contentieuse au Tribunal administratif de Strasbourg en vue d'obtenir des dommages et intérêts de travaux publics suite aux travaux de réaménagement de la RD 31, rue Principale, intervenus au cours de l'été 2017. Un mémoire en réponse à la requête du 12 février dernier a été transmis le 10 août 2018 par l'intermédiaire de Me SOLER-COUTEAUX avocat représentant les intérêts de la commune.

6. BIC: CHOIX DU NOUVEL IMPRIMEUR

Une consultation a été lancée auprès des imprimeurs Valblor, Essence Graphique et Lefranc en vue de la création d'une nouvelle maquette du bulletin d'informations communal (BIC). Il est proposé de faire appel à l'infographiste du bureau Essence Graphique de Willgottheim pour la conception d'un nouveau projet de maquette. En parallèle, une réactualisation de la maquette du BIC sera demandée à l'imprimeur actuel.

7. RENTREE SCOLAIRE 2018/2019

Mme Liliane BAUER, Adjointe au Maire aux affaires scolaires annonce les effectifs par classe dans les écoles :

- 47 enfants répartis sur les deux classes de maternelle,
- 85 enfants répartis sur les 4 classes de l'élémentaire, avec un seul double niveau CP/CE1,
- 44 enfants inscrits en garderie et à la cantine.

Différents travaux sur les bâtiments scolaires et interventions ont été rendus nécessaires pour que la rentrée se passe dans de bonnes conditions de sécurité pour les enfants :

- l'entretien de la toiture végétalisée de l'école élémentaire au mois de juillet par la société les Nouveaux Paysagistes de Marlenheim ;
- le remplacement des dalles abimées par l'humidité dans les deux salles de classe de l'école maternelle par le peintre Alain FORLER de Mittelhausbergen,
- la taille et la réduction du volumineux saule pleureur de la cour de l'école élémentaire par l'élagueur Alexandre ZIMMERMANN de Durningen, suite à une cassure de deux ramifications. Une nouvelle intervention sur cet arbre devra être programmée cet hiver!
- la destruction par les sapeurs-pompiers de Griesheim-sur-Souffel d'un nid de guêpes qui s'était installé dans l'embrasure d'une fenêtre de l'école élémentaire. L'ouverture faite dans la maçonnerie devra être refermée. Pour ce faire, il sera pris contact avec le peintre Alain FORLER.

8. SUBVENTION COMMUNALE EXCEPTIONNELLE A LA COOPERATIVE SCOLAIRE DE l'ECOLE ELEMENTAIRE

En prévision de la sortie cinéma de Noël des enfants de l'école élémentaire, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 5 € par enfant à verser à la coopérative scolaire afin qu'elle puisse faire l'avance des fonds auprès du cinéma Pathé Brumath.

Suite au versement de la subvention annuelle attribuée à la paroisse, M. le Maire donne lecture du courrier de remerciement de Mme la Pasteure dans lequel elle pointe un certain nombre de petits travaux à faire : la restauration d'un volet qui est tombé, voire le remplacement général de l'ensemble des volets du bâtiment, l'isolation des vasistas de la cave, le remplacement de l'isolant et du faux plafond effondré dans une dépendance. Il sera pris RDV avec la Pasteure, les Adjoints et le menuisier M. Roland DIEMER en vue de faire un état des lieux et un chiffrage des travaux.

9. AVANCEMENT DES TRAVAUX

Travaux d'extension des réseaux d'eau potable et de gaz dans la rue des Prés

Suite à la crue du 1^{er} juin dernier, un branchement gazier a été sollicité par un riverain de la rue des Prés suite à la destruction de ses installations de chauffage au fioul. Compte-tenu de la présence d'une amorce à l'entrée de la rue, le concessionnaire GDS a décidé de financer les travaux d'extension du réseau de gaz sur 75 ml pour desservir les propriétés bâties des 1 et 2 rue des Prés. Ces travaux ont été faits en coordination avec le SDEA qui s'était engagé en décembre 2017 à raccorder ces mêmes propriétés au réseau d'adduction potable à prolonger dans la rue des Prés, pour mettre fin à une non-conformité des branchements individuels. En effet, les deux propriétés bâties étaient desservies en eau par une canalisation sur terrain privé (8 rue de Truchtersheim) repiquée sur le réseau de la rue de Truchtersheim. Lors de ces travaux un nouveau poteau d'incendie a été posé sur le réseau d'eau. La rue des Prés est aujourd'hui équipée avec tous les réseaux (électricité, eau-assainissement, gaz, France Télécom) jusqu'au droit du n° 2.

Mission de diagnostic structure de l'école maternelle

Cette mission a été confiée au bureau SIB de Wolfisheim par délibération du 25 mai 2018 pour lever trois interrogations au sujet du bâtiment école maternelle-salle des fêtes :

- identifier sur le bâtiment école maternelle les éventuels problématiques structurelles (fissures...) et vérifier la possibilité de créer une nouvelle toiture à la place de la toiture existante qui n'est plus étanche,
- vérifier sur la partie « extension de la salle des fêtes » la possibilité de rajouter un étage supplémentaire dédié au futur accueil périscolaire.

Une étude de sols comprenant un sondage géologique et un sondage de reconnaissance des fondations existantes, à réaliser par un sous-traitant, a été incluse dans la mission à hauteur de 3360 € TTC pour vérifier l'état des fondations du bâtiment école maternelle-salle des fêtes et confirmer les hypothèses de travail énoncées ci-dessus. Le Maire expose que l'étude de sol devra être renforcée nécessitant l'adoption d'un avenant à la mission de base de 1 416 € TTC à prendre lors du prochain conseil municipal.

Luminaires led défaillants dans le lotissement du Levant

Il a été constaté que des sources led étaient inactives, en proportion variable, sur six plateaux d'éclairage public dans le lotissement du Levant, lesquels sont sous garantie constructeur pendant 10 ans à la date de réception des équipements (12 octobre 2012). Dans ces conditions, un courrier a été adressé à la société SOBECA attributaire du marché d'éclairage public pour le lotissement afin qu'elle procède au remplacement des plateaux led défectueux.

<u>Déploiement de la fibre optique le long de la RD 166, rue de Griesheim, par ROSACE entre la caserne de Griesheim-sur-Souffel et la rue des Vignes à Pfulgriesheim</u>

Ce chantier a été évoqué en séance du 4 juillet dernier (cf PV). Les travaux de pose de gaines et de chambres pour le déploiement de la fibre optique entre la caserne de Griesheim et la rue de Griesheim jusqu'à l'embranchement vers la rue des vignes ont été faits. Les tranchées ont été refermées ; la réfection à neuf des enrobés des trottoirs en face du Collège sera réalisée ultérieurement.

Brève n° 68 de septembre 2018

Il est proposé de faire distribuer aux habitants un tract informatif traitant des sujets suivants :

- l'arrivé de la fibre optique suite à la réunion publique du 12 juillet dernier, en quelques points essentiels, devant permettre aux administrés de souscrire une offre d'abonnement à l'internet en très haut débit,
- l'annonce de la manifestation sportive « les foulées roses » du 20 octobre encourageant la formation d'une équipe de coureurs/marcheurs du village sous l'égide de la nouvelle association de running ATTIR D'ELLES qui vient de se créer à Pfulgriesheim,
- la visite commentée de l'église simultanée le dimanche 16 septembre dans le cadre des journées du patrimoine,
- le départ en retraite du Dr Christian MESSNER et son remplacement à compter du 17 septembre par le Dr Ali SIDHOUM, médecin urgentiste à Rhéna.

Silo à pellets au 7 rue de la Colline

Pour mémoire, la SIBAR a fait mettre en place un silo à pellets sans autorisation d'urbanisme à l'extérieur de l'immeuble du 7 rue de la Colline. Il avait été convenu en réunion du 19 mars en Mairie avec MM. ROTH et ZIMMERMANN de la SIBAR qu'un dossier de déclaration préalable pour la création d'un local technique abritant le silo à pellets et un local de stockage pour les bacs de déchets ménagers serait déposé en Mairie à titre de régularisation. A ce jour, ce dossier est au point mort. Il est demandé à la secrétaire de Mairie de relancer la SIBAR. Il est porté à la connaissance des conseillers que deux logements F3 sont présentement vacants au 7 rue de la Colline et au 14 rue du Levant.

Courrier concernant le passage piéton devant la boulangerie

Un riverain déplore que le passage protégé devant la boulangerie soit régulièrement occupé par des véhicules en stationnement, faisant obstacle au passage des piétons ce qui pose des problèmes de sécurité publique. Il suggère de mettre en place des dispositifs de sécurisation de part et d'autre de ce passage, de type potelets ou barrières de ville. Aucune suite n'est pour l'instant donnée à cette demande.

TOUR DE TABLE

Mme Liliane BAUER informe l'assemblée que l'agence du Crédit Mutuel de Pfulgriesheim va fermer ses portes au 31 décembre 2018 ce qui implique également la disparition du distributeur automatique de billets situé à l'extérieur des murs. Le Maire propose de faire un courrier pour demander le maintien à minima du distributeur automatique de billets qui est un service absolument nécessaire pour une grande partie de la population âgée qui ne peut plus se déplacer en voiture. La fermeture programmée de l'agence de Pfulgriesheim et le transfert de ses activités vers l'agence de Dingsheim n'est donc pas une alternative satisfaisante pour les habitants de Pfulgriesheim.

M. Bertrand MEYER rappelle que les grilles d'avaloir de la RD 31 rue Principale sont mal scellées et claquent au passage des véhicules et notamment devant la propriété du n° 25. Un courrier officiel sera adressé au titulaire du marché de voirie COLAS pour lui demander d'intervenir pour réparer ces désordres dans le cadre de la garantie de parfait achèvement des travaux qui court durant l'année qui suit la date de réception des travaux.

Mme Michèle MEHN informe que le stock des décors achetés l'an passé et stocké à son domicile dans ses hangars a été emporté lors de la crue du Leisbach du 1^{er} juin 2018. Vu le montant des achats (300 €), le stock sera renouvelé cette année.

M. Sébastien DURST rapporte un entretien avec un riverain de la rue principale qui déplore la vitesse excessive des véhicules. Il rappelle néanmoins que la situation devrait s'améliorer prochainement avec la pose du nouveau radar à l'entrée Sud du village.

L'année dernière, un décor de Noël n'a pu être accroché rue Principale, à la hauteur du garage Clemente Automobiles, faute d'un support adéquat (mât). L'Adjoint au Maire M. Gérard DURINGER propose de reprendre RDV avec la société SOBECA pour chiffrer le coût de cet équipement.

Mme Marie-Madeleine MARTIN signale un amoncellement de pommes dans le ruisseau au niveau du pont de la rue de la Citadelle. Le Maire rappelle à ce sujet que le SDEA va passer des marchés publics pour des travaux de nettoyage des cours d'eau dans les communes du Kochersberg impactées par les dernières intempéries des 31 mai et 1^{er} juin derniers, et notamment sur le Leisbach à Pfulgriesheim sur la partie du cours d'eau au-delà de la RD 31 en direction de Lampertheim.

M. Christian SCHNEIDER signale qu'un camion a perdu du béton qui s'est déposé dans le caniveau devant le 1 rue principale jusqu'au croisement avec la rue de Griesheim.

M. le Maire demande à M. Paul LOSSEL de prévoir une intervention pour enlever les feuilles qui bouchent les avaloirs dans la rue Principale.

Les prochaines séances du conseil municipal sont fixées les vendredis 12 octobre, 9 novembre et 7 décembre 2018.

La fête des ainés aura lieu le dimanche 9 décembre 2018.

La séance est levée à 22 H 40.

ia. Apera più de caspere a più piena ese i presente de meneral que en es con estre come que se estresper rappidis a apprecione più la pesab participa de menero la proposición de la participa de la piente A l'estat de sed del ciènce

neperal agigue, a ser como la cuercia de cuercia de la properta de la como de la comercia de especial de espec An especial de especial de especial de especial de la composición de la composición de especial de especial de La composición de especial de estado de la composición de la composición de la composición de la composición d

al de Programment de la completación La completación de la completación La completación de la completación La completación de l

in caleem telebekeelest of destable residented visitation in the entire and describing to be seen describe in e Execute to obtain the entire court with the transfer of

principal decimals of the tead (below) as political year to progress part compared as importantly the decimant (agree) and the best for the second and the s

1991 s didenti i il s dimento i dicintò di bistòrio, que dell'incologiazza incessi di comple sederassi accessi

ugliki i producjenski se odmiranosti si siste proje akazi, ugo isptira u siti

A D Phillips of the Party of the Land of t